



Redevances et droits d'occupation du domaine public 2022 Ville de Lyon – Métropole de Lyon

Vous trouverez ci-après les tarifs des redevances et droits d'occupation du domaine public pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, au 1^{er} janvier 2022. A noter que ces deux barèmes n'ont pas le même objet. Ils sont donc susceptibles de se cumuler selon les opérations.

Les droits et redevances qui ne relèvent pas de la compétence de la Métropole ou de la Ville de Lyon peuvent être demandés directement aux communes concernées.

A noter que la Ville de Lyon met en place un tarif préférentiel pour les travaux sur les bâtiments existants visant une amélioration thermique ou un ravalement obligatoire. Pour en bénéficier, une attestation devra accompagner la demande d'occupation (voir ci-dessous – documents complémentaires à télécharger). Désormais ces droits sont calculés mensuellement dans tous les cas. Enfin, le tarif de la Ville de Lyon (hors droit fixe) sera actualisé chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice INSEE du cout de la construction (2^{ème} trimestre) de l'année n-2 à n-1.

Ville de Lyon

[Ville de Lyon – Droits de voirie – Documents complémentaires à télécharger](#)

Objet	Euros
Chantier de construction d'immeuble neuf, réhabilitation d'immeuble existant, chantier soumis à un permis de construire	
. droit fixe : établissement de dossier	20
. la 1 ^{ère} année droit mensuel par m ²	8
. la 2 ^{ème} année droit mensuel par m ²	13
. la 3 ^{ème} année droit mensuel par m ²	13
Chantier de réfection d'immeuble, aménagement de devanture commerciale, travaux intérieurs, chantier soumis à déclaration préalable ou à un permis de démolir	
. droit fixe : établissement de dossier	20
. droit mensuel par m ²	22
Chantier portant sur des travaux participant à l'amélioration thermique du bâti existant ou sur des travaux de ravalement obligatoires réalisés dans les deux ans de l'injonction municipale dans le cadre du plan de ravalement municipal	
. droit fixe : établissement de dossier	20
. droit mensuel par m ²	1,5
Ligne électrique de chantier	
. droit fixe : établissement de dossier	20
. droit mensuel en mètre linéaire	1
Bennes à gravats	
. droit fixe : établissement de dossier	20
. droit journalier	12
Bungalow de vente immobilier (20 m² maximum)	
. droit fixe : établissement de dossier	20
. droit mensuel par unité	735

Métropole de Lyon

Numéros de droit	Désignation des ouvrages et des occupations	Redevance unique ou de première installation (en €)	Redevance périodique an/mois/jour (en €)
1	droit fixe pour la délivrance d'un arrêté de permission de voirie	44,29	
2	travaux sur la voirie, ouverture de tranchée, redevance de principe	31,72	
3	protection de façade commerciale, le mètre linéaire par an	20,44	20,44
Occupation à caractère immobilier			
4	éléments de façade, le mètre linéaire	83,87	
5	berlinoises, le mètre linéaire	32,80	
6	tirants d'ancrage, l'unité	161,55	
7	puits pour fondation, l'unité par an	90,76	23,14
Occupation des voies			
8	- panneaux exclusivement supports de publicité et non supports d'informations à caractère général ou local ou œuvre artistique : - panneaux supportant une ou des publicités d'une surface unitaire maximale de 2 m ² , le panneau par an		4 537,54
	- panneaux supportant une ou des publicités d'une surface unitaire supérieure à 2 m ² , le panneau par an		9 075,08
9	emprises diverses, le m ² par jour ou l'unité par jour	5,68	5,68
10	palissade ou clôture ancrée, le mètre linéaire, par an	63,42	63,42
11	terrasse fermée avec ancrage, le m ² par an	190,62	133,76
12	ponts ou passerelles avec emprise au sol : - le m ² par an jusqu'à 50 m ² - le m ² par an au-delà de 50 m ²	111,21 47,83	78,48 33,14
13	distributeurs d'énergie (carburant, gaz) de type borne :		
	- débit simple, l'unité par an	404,93	353,99
	- débit multiple, l'unité par an	757,75	530,92
14	occupation du domaine public délimitée par une emprise, le m ² par an	44,29	31,68
15	voies ferrées, le mètre linéaire par an	19,66	13,66
16	leviers d'aiguillage (appareils divers de manœuvre et de sécurité), le m ² par an	69,87	48,77

Numéros de droit	Désignation des ouvrages et des occupations	Redevance unique ou de première installation (en €)	Redevance périodique an/mois/jour (en €)
Occupation du sous-sol des voies			
17	galeries techniques, réservoirs, puits autres que pour fondations, le m ² par an	23,84	16,95
18	galeries de passage, salles de machines ou de dépôts, chambres d'accès, le m ² par an	90,77	64,52
19	regards, tabourets, chambres de visite, grilles d'aération, le m ² par an piézomètres, l'unité par an	79,38	55,54
20	fourreaux, câbles, le mètre linéaire par an	3,37	3,37
21	canalisations pour eaux potables, industrielles, pluviales, ménagères, effluents de fosses d'aisance, géothermales, le mètre linéaire par an	4,46	3,37
22	autres canalisations, le mètre linéaire par an	14,74	10,18
23	canalisations de produits dangereux, le mètre linéaire par an	29,53	20,44
24	canalisations d'intérêt général (produits dangereux), le mètre linéaire par an	3,86	2,66

Autorisations d'urbanisme

Une précision s'impose s'agissant des autorisations d'urbanisme. La réglementation est censée permettre le dépôt d'un dossier par voie électronique depuis le 1^{er} janvier 2022. Toutefois, s'agissant de la Ville de Lyon, selon les éléments en notre possession, il reste recommandé de privilégier le format « papier » pour faciliter l'instruction des demandes. Cette situation devrait perdurer a minima durant le 1^{er} trimestre 2022. Le dépôt au format papier reste par ailleurs pour l'instant le seul canal possible pour les dossiers de permis de construire relatifs aux établissements recevant du public.